



Journée de travail le lundi de pentecote

Par **noelle67**, le **29/04/2008** à **14:43**

Le lundi de pentecote étant a nouveau férié, j'ai posé la question au responsable de mon travail si on a pas besoin de travailler ce jour là.

La réponse a été :

On travaille le lundi de pentecote et si tu ne veux pas venir il faut prendre un jour de congé, et que de toute facon il faut donner un jour de congé pour la journée de solidarité, donc que cela soit le lundi de pentecote ou pas cela revient au même.

A t'on le droit de nous faire prendre un jour de congé pour une journée férié ??

Je vous remercie pour votre réponse.

Par **Marie3**, le **30/04/2008** à **14:59**

Je ne suis pas professionnelle du droit mais juste salariée et je peux donc parler de ma propre expérience. enfin bref, dans mon entreprise le lundi de pentecôte est redevenu férié donc nous ne travaillons pas. Néanmoins, il est vrai que le jour de solidarité est toujours du donc dans notre cas comme l'entreprise est fermée en août, nous donnons une journée de congés payés à la place du 15 août. (la semaine du 15 août au lieu de nous prendre 4 jours, ils nous en prennent 5).

Je pense que le choix du jour de solidarité est à présent à l'appréciation de l'entreprise espérant ne pas m'être trompée